

Qu'est-ce qu'un emploi d'avenir ?

Les emplois d'avenir ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et à l'accès à la qualification des jeunes

Il s'agit :

- d'un CDI ou d'un CDD
- de 3 ans
- à temps plein
- permettant de faire une formation et d'avoir un suivi personnalisé.

Qui est concerné ?

Les **jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les TH** qui sont **sans emploi non qualifiés ou peu qualifiés** qui connaissent **des difficultés particulières d'accès à l'emploi**.

- a) Jeunes sortis sans diplôme ni formation initiale
 - niveau VI, V bis, V sans diplôme et IV sans diplôme,
- b) Jeunes peu qualifiés
 - niveau V avec diplôme : CAP ou BEP uniquement et en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois
- c) Dans les zones prioritaires : ZUS/ZRR
A titre exceptionnel, jeunes ayant niveau de 1^{er} degré de l'enseignement supérieur et s'ils sont en recherche d'emploi depuis au moins 12 mois dans les 18 derniers mois.

Quelles sont les aides accordées ?

Taux de prise en charge fixé par arrêté du 31 octobre 2012 :

- Emploi d'Avenir secteur non marchand : 75 %
Coût réel pour l'employeur : environ 528 €
- Emploi d'Avenir marchand : 35 %
Coût réel pour l'employeur : environ 1 140 €.

Qui sont les employeurs cibles ?

❖ **Employeurs du secteur non marchand**

- collectivités territoriales,
- autres personnes morales de droit public,
- associations,
- Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) : ACI, AI, EI.

EA prioritairement ouverts dans les secteurs suivants :

- Service à la personne et services collectifs
- Santé, action sociale et médico-sociale,
- Economie Sociale et Solidaire,
- Hébergement et restauration,
- Sports et loisirs,
- Environnement/développement durable.

❖ **Employeurs du secteur marchand**

- Ayant signé des conventions-cadres au niveau national ou régional.
- Filières éligibles aux EA (Arrêté du Préfet de Région du 15/02/2013) :
 - Transport et entreposage
 - Santé humaine et action sociale
 - Industries manufacturières
 - Construction.